



Ré-AJUSTEMENT DE CAUTION pour un même bail

Par **LISONMD**, le **29/07/2012 à 11:07**

Bonjour, Je loue un appartement et l'agence qui s'occupe de la location à changée. Elle m'a contactée en me disant qu'ils allaient me rendre ma caution et refaire un état des lieux car l'agence précédente avait mal fait son travail. Est-ce légal et peuvent-ils m'augmenter la caution ?

Merci d'avance pour toute information.

Cordialement.

Lison.

Par **janus2fr**, le **30/07/2012 à 10:01**

Bonjour,

Vous n'avez aucune obligation de souscrire aux desideratas de cette nouvelle agence.

En effet, elle doit reprendre les dossiers en l'état et peu importe ce qui a été fait par le gestionnaire précédent, cela n'est pas votre problème.

En revanche, à vous de voir si un nouvel état des lieux ne pourrait pas vous être favorable, par exemple si vous avez dégradé le logement depuis le précédent...